

Le secteur bancaire demande le maintien d'un apprentissage commercial de haute qualité

- L'Association suisse des banquiers (ASB) s'investit depuis le début pour que la réforme de la formation commerciale de base aboutisse.
- Les facteurs de succès de l'apprentissage commercial Banque, en particulier la maturité professionnelle, l'égalité des chances et l'acquisition de connaissances générales en économie et en droit, doivent être préservés. C'est le seul moyen pour que la nouvelle orientation vers les compétences opérationnelles assure aux apprenti.e.s le meilleur départ possible dans la vie active.
- L'ASB considère que la situation actuelle est préoccupante et risque de compromettre le succès de la réforme. Elle appelle donc le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que sa mandataire, la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), à clarifier rapidement les points en suspens.

La réforme de la formation commerciale de base est d'une importance capitale pour la place financière. Chaque année, environ un millier de jeunes passent par l'apprentissage commercial Banque et par les formations continues qui y sont associées pour faire leurs premiers pas dans le secteur bancaire.

En tant que membre de la CSBFC et association faîtière d'une des principales branches de formation et d'examens, l'ASB s'est engagée en faveur de la branche Banque dès le lancement de la réforme et a œuvré pour le maintien d'un apprentissage commercial de haute qualité au sein des banques.

Dans ce cadre, l'ASB a fait valoir très en amont que les facteurs de succès qui ont largement contribué à la popularité de l'apprentissage bancaire constituaient des éléments de formation à conserver dans le projet de réforme. Comptent parmi ces facteurs la maturité professionnelle intégrée et compatible, l'acquisition de solides connaissances générales en économie et en droit ainsi que l'égalité des chances des apprenti.e.s sur le marché du travail, quelle que soit l'entreprise formatrice.

Ces aspects qualitatifs clés sont à coordonner en harmonie avec la nouvelle orientation vers les compétences opérationnelles, de sorte que les entreprises formatrices conservent la flexibilité requise en matière de définition et de

réalisation des objectifs de compétence.

Toutefois, l'ASB estime que la situation actuelle risque de compromettre le succès de la réforme au sein des entreprises: alors que la date d'entrée en vigueur est d'ores et déjà fixée à août 2022, bien des questions concernant les aspects qualitatifs restent sans réponses. L'ASB demande donc au SEFRI ainsi qu'à sa mandataire, la CSBFC:

- de maintenir une maturité professionnelle intégrée, attrayante et flexible,
- de mettre en place une option de spécialisation axée sur l'économie et le droit,
- d'opérer une dissociation entre le choix des options de spécialisation et les domaines d'activité dans l'entreprise formatrice, afin que tou.te.s les apprenti.e.s bénéficient de l'égalité des chances,
- d'assurer l'enseignement de deux langues étrangères, avec la possibilité de choisir l'anglais comme première langue,
- de permettre une mise en œuvre conforme à la pratique, en tenant compte des possibilités liées à la numérisation au sein des entreprises formatrices,
- de publier les résultats de la consultation fédérale.

Dans le cadre des échanges de vues en cours, l'ASB continuera de plaider en faveur de conditions-cadres optimales pour cette importante filière de formation, en vue de favoriser un profil professionnel tourné vers l'avenir.

Contact Médias

Vous êtes journaliste ?

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

+41 58 330 63 35